



# COMITÉ DE DIRECTION

## PROCÈS-VERBAL N°11

---

Réunion du : Mardi 18 janvier 2022

À : 17h30

---

Présidence : M. Eric BORGHINI

---

Présents : Mmes Laurence ANTIMI, Véronique LAINE, MM. Patrick BEL ABBES, Vincent CASERTA, Claude COLOMBO, Edouard DELAMOTTE, Philippe DI MARCO, Jean-Louis DISTANTI, Mme Rosette GERMANO, MM. Yassine KHELIF, Roger LAURENZI, Antoine MANCINO, Noël MANNINO, Mourath NDAW, Willy PONT, Patrick SCALA, Erick SCHNEIDER, Mathieu SAVY, Michel SERRE

---

Excusé(s) : Mme Stéphanie CHAZAL

---

Assiste(nt) à la séance : Mme Florence DERBESY, MM. Raphaël BOUTIN, Arnaud DOUDET, Laurent MOURET

---

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, le Président a décidé de convoquer le Comité de Direction pour une réunion par voie électronique, conformément aux dispositions de l'article 13.7 des Statuts de la LMF.

\*\*\*\*\*

### **1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX**

Le Comité de Direction approuve les procès-verbaux du Comité de Direction des 29 novembre 2021 et 20 décembre 2021

### **2. INFORMATIONS DU PRESIDENT**

#### **a. Vœux du Président**

Le Président renouvelle ses vœux personnels et ses vœux de la Ligue aux Membre du Comité de Direction.

#### **b. Condoléances**

- A la suite du décès de M. Christian GAUBERT, dirigeant de l'USONAC ST ROCH, le Président et les Membres du Comité de Direction adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition.

- A la suite du décès de M. Ermelindo GONCALVEZ FONTES, joueur de l'AS VENCE, le Président et les Membres du Comité de Direction adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition.

- A la suite du décès de M. Valama BAKAYOKO, joueur de l'US VENELLOISE, le Président et les Membres du Comité de Direction adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition.

**c. Point licences**

La situation est globalement favorable (+12,3 %) avec une forte augmentation des licenciés Football d'animation, notamment féminines (+ 40 % U 18 F à U 11 F).

Les effectifs arbitres sont stables et l'on constate une perte de dirigeantes et de licenciées U 16/U 17 et U 20 féminines.

**d. Nomination à la Commission Régionale Technique**

Il est proposé de nommer Monsieur Thomas FORTUNATO au sein de la C.R. TECHNIQUE en qualité de Préparateur Athlétique bénévole au Pôle Espoirs.

Le Comité de Direction valide cette proposition.

**e. Retour sur le Séminaire des Présidents de District**

Le second séminaire des Présidents de District de la mandature s'est tenu le 14 décembre au siège de la Ligue. Pour rappel, ces réunions de travail ont pour objectif de renforcer la collaboration et la coordination des actions Ligue/Districts.

Plusieurs sujets importants ont été évoqués :

- le projet piloté par la LFA de mutualisation des compétences Ligue/Districts, qui a été présenté par Cédric BETTREMIEUX, membre du BELFA, et Sonia EOUZAN (LFA). Les 5 Présidents de District ont fait part de leur accord pour mettre en œuvre ce projet. Mathieu SAVY, Trésorier Général de la LMF, sera le Chef de Projet.

- un état d'avancement du projet de régionalisation des CTD PPF a été fait

- également, plusieurs dossiers prioritaires de la saison ont été abordés : organisation des Assemblées Fédérales à Nice, harmonisation des compétitions Ligue/Districts, réflexion sur les flux financiers L/D, etc.

Le Président est satisfait de la qualité des échanges et de l'esprit extrêmement positif des Présidents de District témoignant de la volonté commune de mettre en place une étroite collaboration.

**f. Election du Comité de Direction du 26 février 2022**

Le Président indique avoir reçu une lettre recommandée de M. François PONTHEU demandant le report des élections.

Le Président rappelle que le Comité de Direction a chargé la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales d'organiser un nouveau processus électoral lors de sa dernière réunion du 20 décembre 2021 et qu'il ne peut donc décider d'un éventuel report.

Par conséquent, le courrier de Monsieur PONTHEU sera transmis à la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales, en charge du dossier.

**3. OPERATION « DIPLÔME D'HONNEUR »**

Dans le cadre de la valorisation du Bénévolat, indispensable au bon fonctionnement des Associations, Véronique LAINE présente cette nouvelle opération « diplôme d'Honneur » qui s'adresse aux clubs participants aux championnats R1 seniors, R2 seniors, R1 Féminin et R1 Futsal.

Cette saison, 50 bénévoles licencié(e)s seront ainsi mis(es) à l'honneur sur notre site internet et

recevront un Diplôme d'Honneur.

Une communication sera faite prochainement auprès des clubs concernés.

Également, l'opération « Bénévole du mois » continue et le Comité de Direction décide de mettre à l'honneur, en janvier, M. VUILLEN Robert, Président du SC MOUANS SARTOUX.

#### **4. AFFAIRES SPORTIVES**

M. Noël MANNINO :

. En accord avec les membres de la C.R. Activités Sportives, propose d'organiser les finales régionales des 4 et 5 juin 2022, sur le complexe de la Commune de Sisteron ;

. Indique que de nombreux matches ont été reportés en raison de La Covid ce qui engendre des problèmes au niveau de la re-programmation et des répercussions sur la reprise de la 2<sup>ème</sup> phase des compétitions dont la journée du 5 février devra être repoussée au 19 février 2022. D'autre part, certains matches remis de jeunes pourront être programmés pendant les vacances de février et certains matches de R1, le mercredi.

. Précise que le séminaire de travail sur les Championnats Régionaux U14 et U20 se tiendra le samedi 29 janvier 2022 par visioconférence.

Le Comité de Direction valide ces propositions.

#### **Décision relative à l'organisation de la phase 2 du Championnat Régional U20 2021-2022 :**

Le Comité de Direction de la LMF,

Après étude des pièces versées au dossier,

Vu les Statuts et Règlements de la FFF et de la Ligue Méditerranée de Football,

Attendu que l'article 4.2. du Règlement du Championnat Régional U20 prévoit, pour la Phase 2 :

« *Pour la saison 2021/2022, le Championnat Régional U20 sera composé de la manière suivante :*

- *Deux groupes de U20 R1 de 5 équipes composé des 10 clubs ayant terminé aux 2 premières places au classement de leur groupe de la Phase 1.*
- *Quatre groupes de U20 R2 composés des 20 clubs restants de leur groupe de la Phase 1. »*

Considérant que la Commission Régionale des Activités Sportives a acté le forfait général de deux clubs qualifiés en U20 R2.

Que les quatre groupes de U20 R2 seront donc composés de 18 clubs et non 20, comme prévu dans le règlement suscité.

Attendu que l'article 12.4 des Statuts de la LMF prévoit que : « *A l'exception des Statuts, du Règlement Intérieur ainsi que du Règlement d'Administration Générale de la LMF, qui relèvent de son ressort exclusif, l'Assemblée Générale délègue au Comité de Direction sa compétence pour l'adoption et la modification des textes suivants : [...] Les dispositions des Règlements des compétitions régionales, hormis les dispositions relatives au nombre de clubs, aux accessions et aux rétrogradations. »*

Que ces mêmes Statuts prévoient que : « *Le Comité de Direction [...] statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football. »*

Considérant qu'après deux saisons sportives non abouties en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Comité de Direction souhaite pouvoir donner la possibilité aux joueurs de disputer des rencontres tout au long de la saison, et non de manière discontinue.

Que quatre groupes composés de 18 clubs entraînerait des équipes exemptes lors de chaque journée.

Considérant ainsi, qu'afin qu'aucune équipe ne soit exempte chaque journée, il apparaît opportun et judicieux de composer le Championnat U20 R2, de trois groupes de six équipes.

**Par ces motifs,**

**Décide de modifier l'article 4.2 du règlement du Championnat Régional U20 R pour la saison 2021-2022 comme suit :**

« Pour la saison 2021/2022, le Championnat Régional U20 sera composé de la manière suivante :

- Deux groupes de U20 R1 de 5 équipes composé des 10 clubs ayant terminé aux 2 premières places au classement de leur groupe de la Phase 1.
- ~~Quatre~~ **Trois** groupes de U20 R2 composés des ~~20~~ **18** clubs restants de leur groupe de la Phase 1 ».

## **5. AFFAIRES JURIDIQUES**

### **a. Décision du Tribunal Administratif de Marseille : dossier M. Djelloul EL MEDDAH**

Raphaël BOUTIN indique que le recours de M. EL MEDDAH, contre la décision du Comité de Direction de la LMF du 6 juin 2019 établissant le classement des arbitres régionaux 2 (R2) pour la saison 2019/2020 et prononçant sa rétrogradation en catégorie « District », a été rejeté par le Tribunal Administratif par une décision en date du 20 décembre 2021.

### **b. Interdiction administrative de délivrance de licence**

Le Comité de Direction décide de prononcer deux interdictions administratives de délivrance de licence qui seront notifiées aux intéressés.

## **6. INTERVENTION DE LA DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE**

Laurent MOURET précise que l'ETR forme une bonne équipe avec tous les Conseillers Techniques qui ne cesse de se bonifier par les formations effectuées. Il met en avant la bonne cohésion du groupe.

Concernant l'actualité, il fait part :

### **a) de la situation La Covid**

- des difficultés rencontrées au Pôle Espoirs en raison de La Covid
- du report de certaines formations
- de l'annulation des interligues U16 G et U15 F programmées en février

### **b) de dossiers techniques :**

- de la finalisation prochaine du schéma régional DAP
- de la situation sociale et salariale des Conseillers Technique DAP

### **c) de nouveaux projets :**

- Journées Sensibilisation GB U11
- Projets FUTNET et FOOT en MARCHANT
- Formation Foot & Handicap
- Formation FUTSAL enseignants (arbitres)

### **d) de journées évènementielles**

- Journée Régionale des U 11 → le 23 avril à Sorgues
- Festival des U 13 sur 2 jours au lieu d'une journée (validation par le CD) → WE du 14 mai à Lorgues
- Projet Futnet → mars / avril / mai dans les 5 Districts
- Consultation des clubs Beach-soccer sur l'ouverture d'un centre élite → le 28 février par visioconférence

Il intervient également sur le Permis de Conduire une Equipe de Jeunes et sa possible évolution. Un groupe de travail sera constitué afin de mener une réflexion sur ce sujet important.

## **7. INTERVENTION DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT**

Arnaud DOUDET indique que 31 entreprises ont adhéré au club des partenaires, une évolution positive et dynamique malgré le contexte sanitaire depuis ces deux dernières saisons. De nouveaux partenariats sont en cours ; l'objectif étant d'arriver à 50 partenaires à la fin du mandat. Une action

de parrainage auprès des élus, bénévoles, salariés sera mise en place prochainement. Ces partenariats permettent d'obtenir un apport financier mais également une valorisation de produits.

Le Comité de Direction valide le maintien du partenariat et la signature de la convention avec Volkswagen.

Il est soumis au Comité de Direction le projet de l'acquisition d'un véhicule transporteur en remplacement d'une caravelle vieillissante, selon le plan de financement ci-dessous détaillé :

- Montant du devis réalisé : 35 504,76 €

- Aides LFA-FAFA / 50% soit : 17 500 €

- Aides de la Région environ : 10 000 €

Soit un coût de revient pour la Ligue d'un montant de : 7 500 €

Le Comité de Direction approuve cette proposition et donne son accord pour l'achat du véhicule.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 19h10.

**Eric BORGHINI**  
**Président**